

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-016-12322/22/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière en phase impulsion-réalisation conclue avec l'Etablissement Public Foncier et la commune d'Aubagne

31961

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, la commune d'Aubagne et l'EPF ont signé le 23 février 2021 une convention d'intervention foncière sur un périmètre d'environ 300 hectares regroupant les zones industrielles et d'activités des Paluds, de Napollon, de Camp de Sarlier et du Pôle Alpha. L'objectif de cette convention est d'accompagner le développement économique en renouvellement urbain de ces secteurs.

Ce partenariat a permis d'une part d'assurer une veille foncière active et d'acquérir près de 3 hectares mobilisant une enveloppe budgétaire de 5,3 M€ sur un total conventionnel de 10 M€.

Les acquisitions réalisées sont les suivantes :

- Zone industrielle des Paluds : THALES (parcelle CV 367) pour un montant de 3 910 000 €
- Camp de Sarlier : les parcelles BK57 et 58 pour un montant de 566 100 €
- Napollon : les parcelles CN 758 et 759 pour un montant de 509 600 €

À ce jour, 2 fonciers stratégiques SIBELL et TRANSDEV sont en cours de négociation sur le site des Paluds.

De plus, suite au programme de restructuration de son patrimoine, la DDTM a fait part de son intention de vendre l'intégralité de la propriété dénommée Les Lignièrès située en centre-ville d'Aubagne. Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune d'Aubagne sollicitent l'intervention de l'EPF sur ce site d'environ 3 hectares sur laquelle la commune envisage la construction d'un établissement d'enseignement supérieur accompagné de logements étudiants

Il est donc proposé d'adapter la convention initiale à ces nouvelles modalités afin de permettre l'intégration d'un nouveau site d'intervention dénommé : Les Lignièrès, et l'augmentation de l'enveloppe financière de 10 M€ HT nécessaire à la poursuite de la maîtrise foncière et des dépenses annexes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°URBA 005-8776/20/BM du Bureau de la Métropole du 19 novembre 2020 approuvant une convention d'intervention foncière à vocation économique avec la commune d'Aubagne et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient que l'EPF poursuive les acquisitions foncières nécessaires au renouvellement urbain de la zone des Paluds (SIBELL et TRANSDEV) et des Lignièrès (DDTM Bouches du Rhône).

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière en phase impulsion-réalisation entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'établissement public foncier et la commune d'Aubagne ainsi que l'augmentation de l'enveloppe financière de 10 millions d'euros HT à la convention initiale, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et toutes les pièces liées à ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Patrimoine et Politique immobilière

Christian AMIRATY